

Ressources forestières

Dernière mise à jour : 13 février 2023

🔗 Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

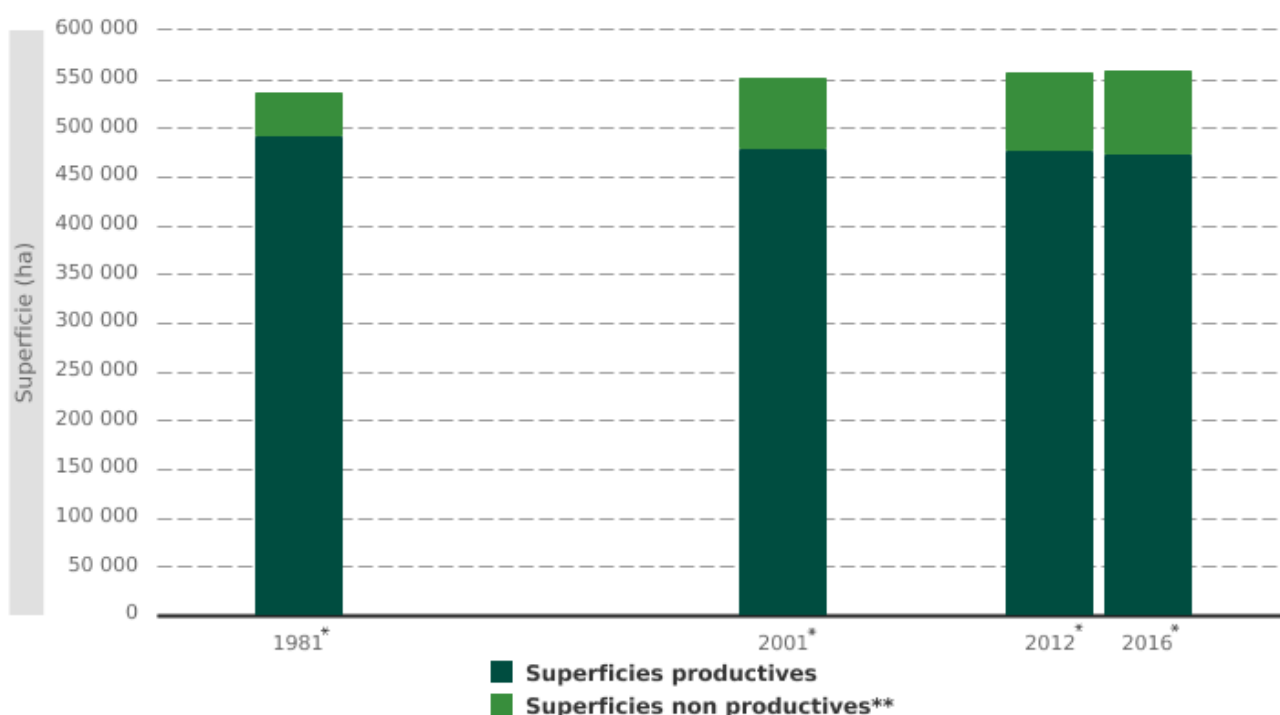
Recouvrant un tiers du territoire, les forêts sont une composante majeure de l'espace rural et des paysages de la Wallonie. L'évolution de la physionomie des forêts conditionne leur aptitude à remplir différentes fonctions : production de bois, régulation du cycle du carbone, conservation de la biodiversité, protection de l'eau et des sols, contribution aux activités récréatives et culturelles...

Depuis le début des années '80, la Wallonie a mis en place un outil de suivi des ressources forestières, l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW). Cet inventaire permet de récolter des données *via* environ 11 000 points de sondage répartis systématiquement sur l'ensemble du territoire wallon et situés en zone forestière. L'objectif est de caractériser la forêt wallonne et d'analyser son évolution. Avant 1980, les données provenaient des recensements décennaux de l'agriculture et des forêts organisés par l'Institut national de la statistique, devenu Statbel (office belge de statistique).

Augmentation des superficies forestières dédiées aux affectations non productives

Sur la période 2013 - 2022 dont l'année 2016 constitue l'année centrale^[1], la forêt wallonne s'étendait sur 560 600 ha, soit un tiers du territoire wallon. Elle était composée de 475 000 ha de superficies productives (85 %)^[2] et 85 600 ha de superficies non productives (15 %)^[3]. La superficie forestière totale a augmenté sur la période 1981 - 2016 (+ 22 900 ha, soit 4 % d'augmentation). Pourtant, sur la même période, les superficies productives se sont réduites de 19 000 ha. Cette diminution a donc été contrebalancée par une augmentation des superficies non productives dont l'étendue a quasiment doublé entre 1981 et 2016 (+ 41 900 ha, soit + 96 %).

Superficies forestières en Wallonie



* Les années 1981, 2001, 2012 et 2016 constituent les années centrales des différentes campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW).

** Les superficies non productives correspondent à des affectations non productives telles que les zones de stockage, les gagnages, les coupe-feux, les voiries forestières, les étangs, les terrains dits incultes, les landes, les fagnes...

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

© SPW - 2023

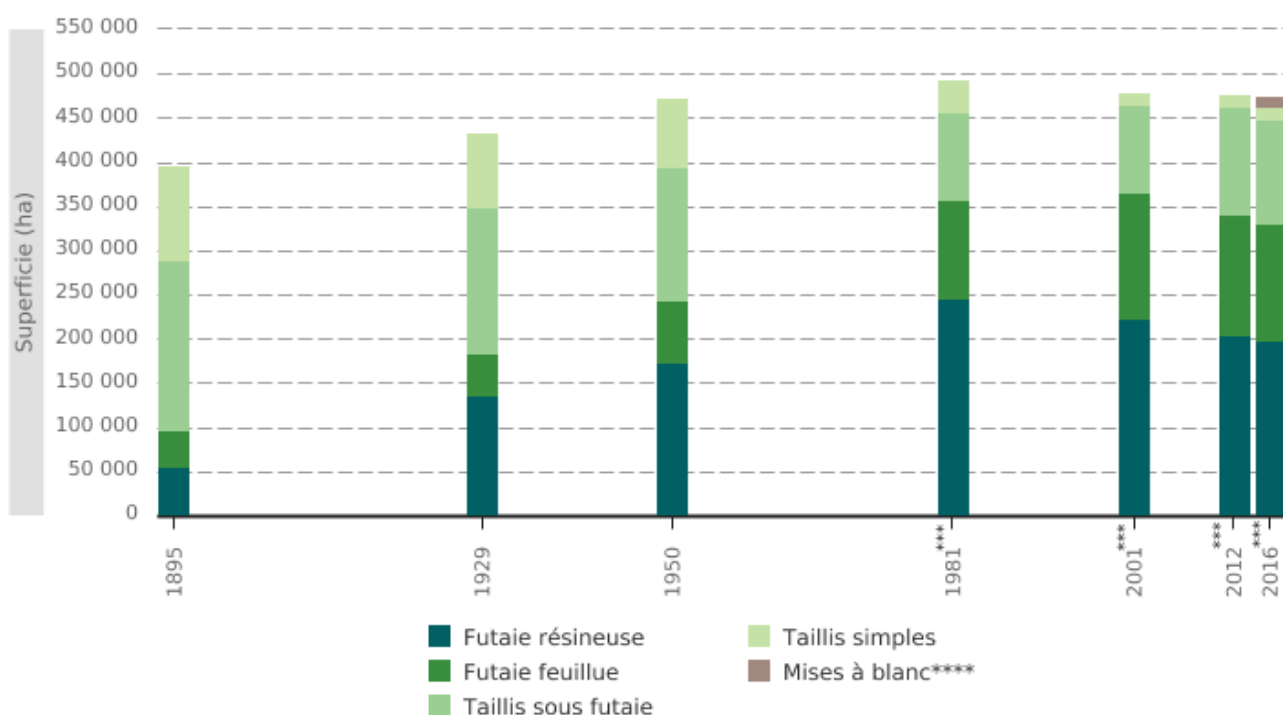
Une évolution des régimes sylvicoles marquée par la diminution récente des futaies

En 2016^[1], la futaie résineuse représentait 42 % (198 100 ha) de la superficie forestière productive. La futaie feuillue comptait pour 28 % (132 500 ha), les taillis sous futaie pour 25 % (117 700 ha) et les taillis simples pour 3 % (15 300 ha). Le solde était composé de superficies mises à blanc (11 400 ha).

La superficie forestière productive a connu une évolution contrastée depuis la fin du 19^{ème} siècle. Après des périodes de déboisement intense, elle s'est agrandie de près d'un quart entre 1895 et 1981^[4] passant d'environ 396 000 ha à environ 494 000 ha^[5]. Cette augmentation, qui visait à répondre à la demande croissante de l'industrie, s'est principalement faite par la plantation de futaies (majoritairement résineuses) sur les terres agricoles les moins productives^(a). Les futaies ont également été massivement plantées en forêt en remplacement de taillis. Entre 1895 et 2001, la part des futaies (résineuses et feuillues) est passée de 24 % de la forêt productive à 77 % de

celle-ci. La superficie de futaie résineuse a donc considérablement augmenté entre 1895 et 1981, passant d'environ 56 000 ha à 246 100 ha. À titre de comparaison, cette augmentation correspond à 11 % de la superficie de l'ensemble du territoire actuel de la Wallonie. Entre 1981 et 2016, au contraire, la superficie de futaies résineuses s'est réduite de 48 000 ha (soit une diminution de 20 %). Les futaies feuillues ont eu, elles aussi, une évolution contrastée. De 1895 jusqu'à 2001, leur superficie a augmenté, passant de 41 000 ha à 143 400 ha alors qu'entre 2001 et 2016, cette superficie a été réduite de 10 900 ha (soit une diminution de 8 %). La diminution récente des futaies résineuses et feuillues s'est notamment faite au profit des taillis sous futaies dont la superficie s'est accrue de 19 250 ha entre 2001 et 2016 (soit une augmentation de 20 %).

Superficie* des différents régimes sylvicoles** de la forêt productive en Wallonie



* Augmentation d'environ 33 500 ha entre 1895 et 1929 à la suite de l'intégration des cantons germanophones en 1918

** Tous types de propriétaires confondus

*** Les années 1981, 2001, 2012 et 2016 constituent les années centrales des différentes campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW).

**** Les mises à blanc sont comptabilisées au sein des différents régimes à l'exception de l'année 2016.

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

© SPW - 2023

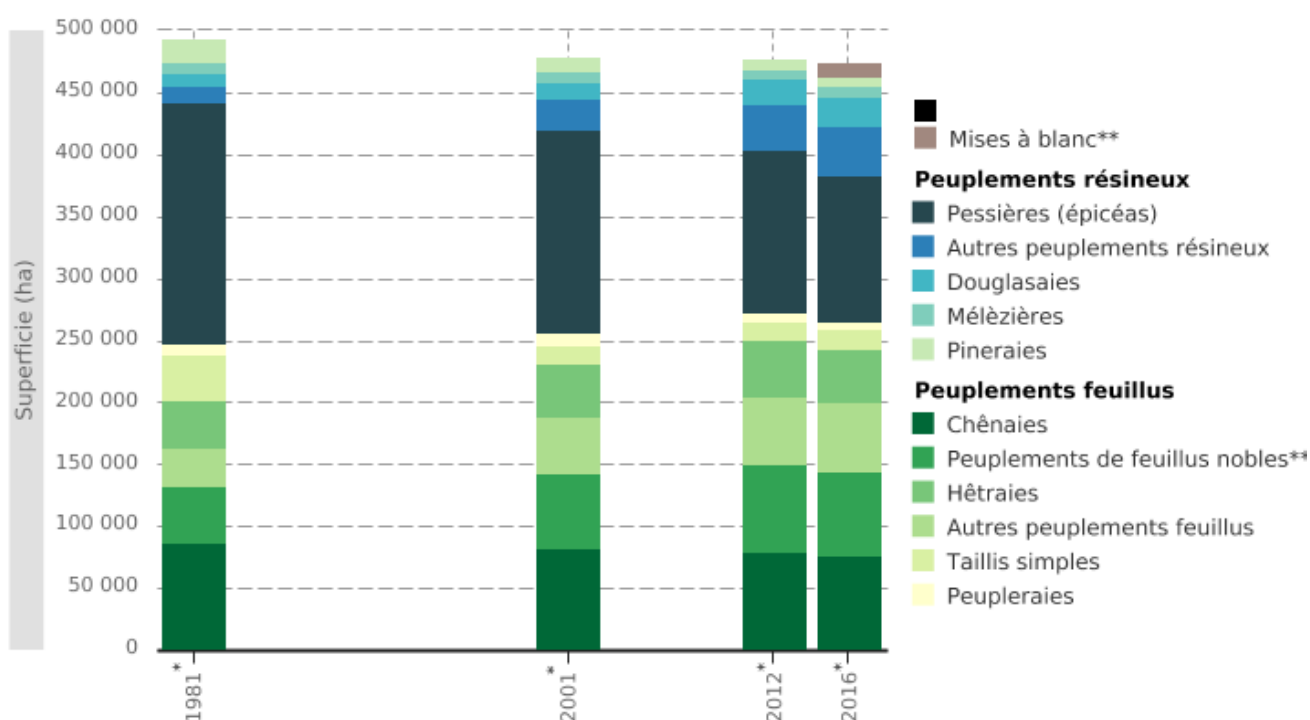
Diminution des peuplements résineux, en particulier pour l'épicéa

Selon le décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier [\[6\]](#), le développement durable des bois et forêts implique le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus [\[6\]](#). Alors qu'en 1981, cet équilibre était respecté (50 % de peuplements feuillus soit 247 900 ha et 50 % de peuplements résineux soit 246 100 ha), en 2016, les peuplements feuillus représentaient 56 % de la superficie de la forêt productive (265 500 ha) et les peuplements résineux 42 % (198 100 ha). Le solde étant composé de mises à blanc (2 %).

La diminution des superficies des peuplements résineux (- 20 % entre 1981 et 2016) est majoritairement due au recul des pessières (peuplements d'épicéas) qui ont perdu 75 450 ha, soit 39 % de leur superficie. Ce recul s'explique principalement par les vagues d'exploitation des peuplements arrivés à maturité et l'évolution des pratiques sylvicoles suivant laquelle les gestionnaires forestiers ne replantent pas nécessairement cette essence [\[7\]](#). L'évolution des pratiques sylvicoles est notamment liée à la sensibilité grandissante de l'épicéa face aux perturbations climatiques globales [\(b\)](#). À noter que le recul des épicéas a en partie été compensé par le développement d'autres essences résineuses telles que le douglas. En 2016, l'épicéa restait néanmoins l'essence la plus largement répandue, couvrant 118 400 ha soit 25 % de la superficie de la forêt productive.

En ce qui concerne les peuplements feuillus, leur évolution a été de moins grande ampleur (+ 7 % entre 1981 et 2016). Sur cette période, l'évolution la plus importante concerne la superficie de la catégorie des autres peuplements feuillus qui est passée de 30 150 ha à 56 200 ha (soit une augmentation de 86 %).

Superficie des différents peuplements de la forêt productive en Wallonie



* Les années 1981, 2001, 2012 et 2016 constituent les années centrales des différentes campagnes de mesures de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW).

** Les mises à blanc sont comptabilisées au sein des différents peuplements à l'exception de l'année 2016.

*** Chêne indigène, hêtre, frêne, érable sycomore, orme, merisier et chêne rouge d'Amérique.

Par convention, les peuplements de feuillus nobles correspondent aux peuplements au sein desquels ces essences représentent seules ou en mélange plus de 2/3 de la superficie. Les peuplements où le chêne ou le hêtre constituent plus de 2/3 de la superficie sont considérés respectivement dans la catégorie "Chênaies" ou "Hêtraies".

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

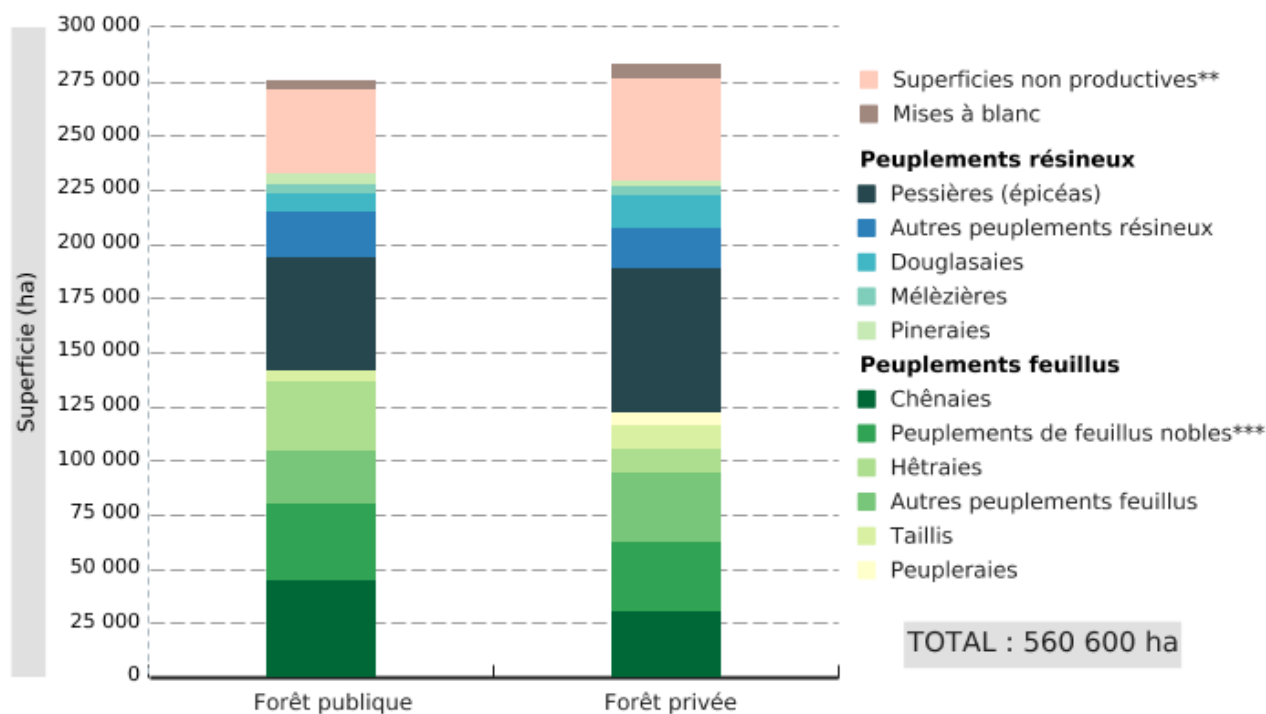
© SPW - 2023

Plus de hêtraies en forêt publique qu'en forêt privée

En 2016^[1], dans son ensemble, la forêt wallonne était répartie en 284 400 ha de forêts privées (51 %) et 276 200 ha de forêts publiques^[7] (49 %). Le déséquilibre entre peuplements feuillus et résineux était d'autant plus marqué en forêt publique (142 800 ha contre 90 900 ha) qu'en forêt privée (122 700 ha contre 107 200 ha). L'épicéa restait toutefois l'essence la plus représentée tant en forêts privées (66 800 ha, soit 23 % de la superficie totale) qu'en forêts publiques (51 600 ha, soit 19 % de la superficie totale). Une différence notable entre forêt privée et publique concernait les hêtraies qui couvraient 11 100 ha, soit 4 % de la forêt privée mais 32 400 ha, soit 12 % de la

forêt publique. Toujours en 2016, 17 % de la forêt privée et 14 % de la forêt publique étaient destinés à des affectations non productives tandis que les surfaces mises à blanc étaient près de 2 fois plus grandes en forêt privée (7 500 ha contre 3 900 ha en forêt publique).

Superficie des différents peuplements forestiers en Wallonie, par type de propriétaire (2016*)



* Données issues de la campagne de mesures 2013 - 2022 du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028), dont l'année 2016 constitue l'année centrale

** Les superficies non productives correspondent à des affectations non productives telles que les zones de stockage, les gagnages, les coupe-feux, les voiries forestières, les étangs, les terrains dits incultes, les landes, les fagnes...

*** Chêne indigène, hêtre, frêne, érable sycomore, orme, merisier et chêne rouge d'Amérique. Par convention, les peuplements de feuillus nobles correspondent aux peuplements au sein desquels ces essences représentent, seules ou en mélange, plus de 2/3 de la superficie. Les peuplements dans lesquels le chêne ou le hêtre constituent plus de 2/3 de la superficie sont considérés respectivement dans la catégorie "Chênaies" et ou "Hêtraies".

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

© SPW - 2023

[1] Données issues de la campagne de mesures 2013 - 2022 du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW) (2008 - 2028), dont l'année 2016 constitue l'année centrale


[2] Une superficie forestière est considérée comme productive dès que du bois y est produit, sans présager de l'usage qui en sera fait (les réserves intégrales en forêt sont par exemple considérées comme des superficies productives). Cela concerne les peuplements forestiers mais aussi les trouées et les mises à blanc qui constituent un état de transition limité dans le temps entre deux périodes de production.

[3] Les superficies non productives correspondent à des affectations non productives telles que les zones de stockage, les gagnages, les coupe-feux, les voiries forestières, les étangs, les terrains dits incultes, les landes, les fagnes...

[4] Données issues du 1^{er} inventaire temporaire de la forêt wallonne (1980 - 1983), dont l'année 1981 constitue l'année centrale

[5] Dont environ 33 500 ha à la suite de l'intégration des cantons germanophones en 1918

[6] Les peuplements feuillus comprennent les futaies feuillues, les taillis sous futaie et les taillis simples.

[7] Forêts appartenant à un propriétaire public (Région wallonne, communes, provinces, CPAS...), de ce fait soumises au régime du Code forestier  et dont la gestion est assurée par le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE

Évaluation

? Évaluation de l'état non réalisable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Évaluation non réalisable

- Pas de référentiel
- Selon le décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier [🔗](#), le développement durable des bois et forêts implique le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus. En 2016, les proportions résineux/feuillus au sein de la forêt productive étaient respectivement de 42 % et 56 %.

Tendance : Évaluation non réalisable

Entre 1981 et 2016, les proportions résineux/feuillus au sein de la forêt productive sont passées de 50 %/50 % à 42 %/56 %. Entre 2001 et 2016, les superficies de futaies résineuses et feuillues ont diminué respectivement de 25 150 ha et 10 900 ha au profit des taillis sous futaies et de zones non productives qui ont, dans le même temps, augmenté respectivement de 19 250 ha et 11 100 ha.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) Tallier, 2017. L'histoire de la forêt wallonne. Dans Blerot & Heyninck (Dir.), Le grand livre de la forêt (p. 47-57). Forêt.

Nature : Marche-en-Famenne, Belgique. [🔗](#)

(b) Lejeune *et al.*, 2022. L'épicéa wallon : état de la ressource en 2021. *Silva belgica*, 2,16-23. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "Surfaces forestières". Office fédéral de la statistique (Confédération Suisse). [🔗](#)

- Indicateur "Mixed forest". Umwelt Bundesamt (Allemagne). [🔗](#)

- Indicateur "Inventaire forestier". Ressources naturelles Canada (Canada). [🔗](#)

- SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Éditions : Jambes, Belgique. [🔗](#)

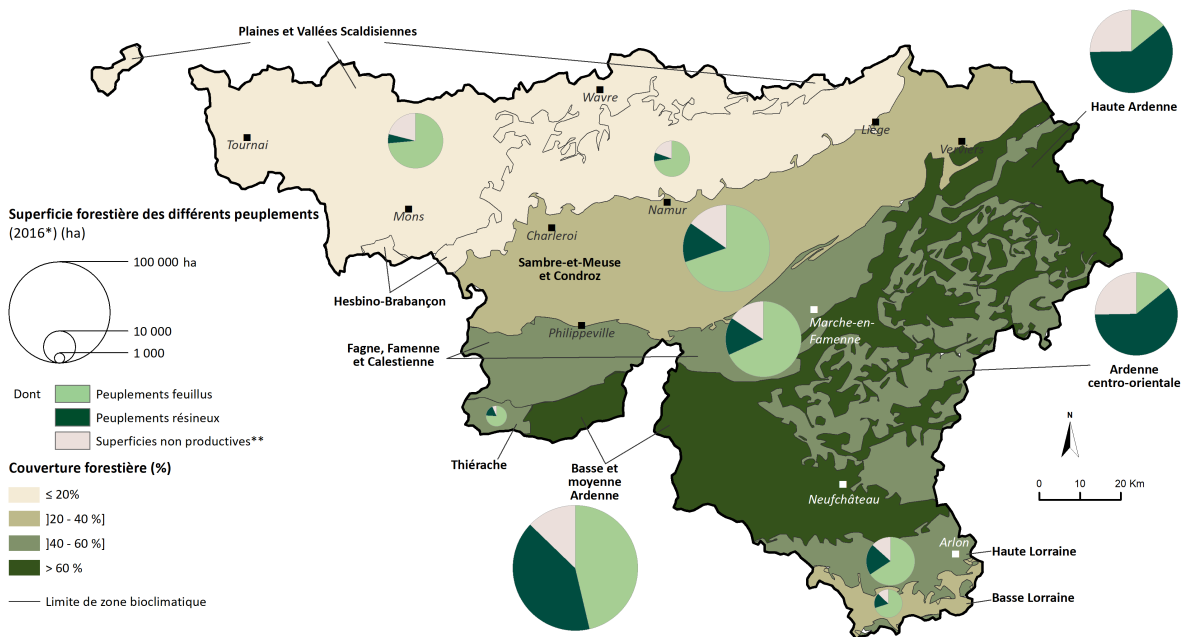
- Site relatif à l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie. SPW. [🔗](#)

En savoir plus ?

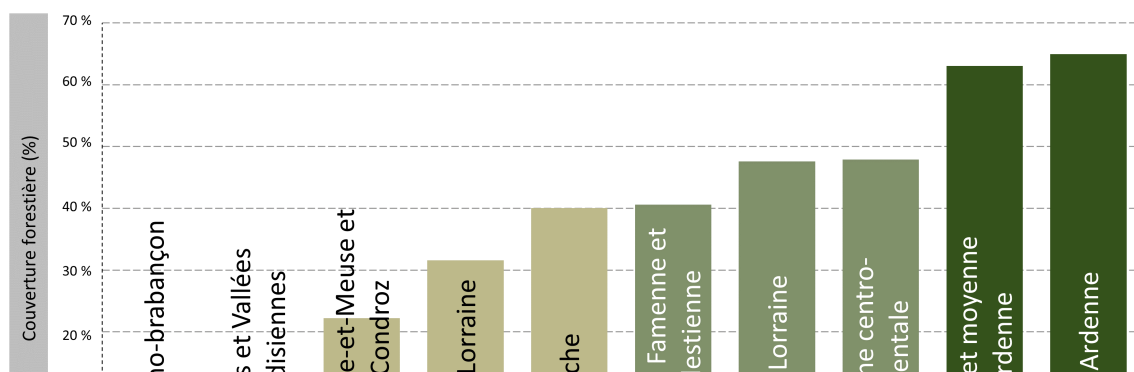
Une couverture forestière géographiquement très hétérogène

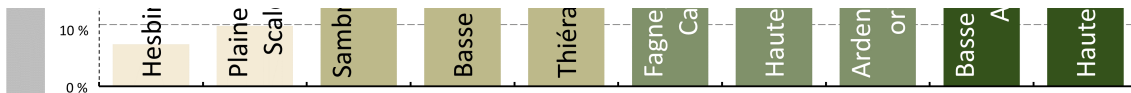
La Wallonie est couverte au tiers par des forêts mais cette couverture présente une grande disparité spatiale. Au nord-ouest, dans les zones bioclimatiques des Plaines et Vallées Scaldisiennes et du Hesbino-brabançon, la couverture forestière était, en 2016, de 7 à 10 %. Elle y était majoritairement composée de peuplements feuillus. Au sud-est, dans les zones bioclimatiques de la Haute Ardenne et de la Basse et moyenne Ardenne, la couverture forestière dépassait les 60 %. La forêt y était composée en majorité de peuplements résineux, notamment car ces zones sont plus propices à leur implantation. Cette disparité est due aux conditions pédoclimatiques qui ont favorisé le développement de l'agriculture au nord du sillon Sambre et Meuse et à l'urbanisation plus importante dans cette même partie du territoire.

Couverture forestière par zone bioclimatique en Wallonie (2016*)



Couverture forestière (%) par zone bioclimatique en Wallonie (2016*)





* Données issues de la campagne de mesures 2013 - 2022 du 2^{ème} cycle de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (l'IPRFW) (2008 - 2028), dont l'année 2016 constitue l'année centrale.

** Les superficies non productives correspondent à des affectations non productives telles que les zones de stockage, les gagnages, les coupe-feux, les voiries forestières, les étangs, les terrains dits incultes, les landes, les fagnes...

REEW – Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

© SPW - 2023

